

Suivi des retombées de poussières autour de la carrière de La Caunette



Rapport annuel 2025

ETU-2026-109 - Edition Mars 2026



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

www.atmo-occitanie.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

contact@atmo-occitanie.org

SOMMAIRE

SYNTHESE	1
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	2
1.1. CONTEXTE	2
1.2. OBJECTIFS.....	2
2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES	2
2.1. HISTORIQUE.....	2
2.2. DISPOSITIF DE MESURES.....	3
2.2.1. Description des jauges.....	3
2.2.2. Fréquence des mesures.....	3
2.2.3. Valeur réglementaire	3
2.2.4. Niveau de référence.....	3
2.2.5. Implantation des jauges	4
3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE	8
3.1. EVOLUTION DU SITE EN 2025 (SOURCE : AUDE AGREGATS).....	8
3.2. CONDITIONS METEOROLOGIQUES EN 2025.....	8
4. RESULTATS OBTENUS	9
4.1. TABLEAU DE RESULTATS 2025	9
4.2. INFORMATION SUR LE RESEAU DE MESURES	9
4.3. MOYENNE GENERALE	9
4.4. DETAILS PAR JAUGE	10
4.4.1. Jauge de type a (référence).....	10
4.4.2. Jauges de type c (limite d'exploitation)	10
4.4.3. Jauges de type b (proche habitations).....	10
4.4.4. Jauges complémentaires.....	11
5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	12
TABLE DES ANNEXES	12

SYNTHESE

En partenariat avec la société Aude Agrégats, Atmo Occitanie réalise le suivi des retombées de poussières autour de la carrière de La Caunette dans l'Aude. Concrètement, 4 campagnes de mesures d'un mois ont été réalisées en 2025.

- En 2025, l'empoussièrement de la zone est en augmentation par rapport à 2024
- L'activité de la carrière de La Caunette peut exercer une influence significative sur l'empoussièrement de son environnement immédiat. Cette influence est plus marquée qu'en 2024
- Des sources de poussières autres que la carrière peuvent également influencer les niveaux d'empoussièrement à l'Ouest de la carrière.
- Au niveau des 1^{res} habitations à l'Est et l'Ouest de la carrière, les mesures de retombées de poussières sont nettement inférieures à la valeur réglementaire

SITUATION PAR RAPPORT À LA VALEUR DE REFERENCE

Valeur de référence	Dépassement	Commentaires
500 mg/m ² /jour en moyenne annuelle glissante sur les jauges de type b (arrêté du 22/09/1994 modifié)	NON	Aucun site de prélèvement de type b n'a dépassé cette valeur de référence.

RETOMBÉES TOTALES : SITUATION POUR L'ANNEE 2025

Numéro	Type de jauge	Retombées totales en mg/m ² /jour		Comparaison entre 2025 et 2024	
		Moyenne annuelle 2025 <i>(Moyenne des 4 campagnes de mesures)</i>	Moyenne annuelle 2024 <i>(Moyenne des 4 campagnes de mesures)</i>	Evolution	Pourcentage par rapport à 2024
AAC 1	a	75	66	▲	+13%
AAC 2	c	229	190	▲	+21%
AAC 3	c	205	174	▲	+18%
AAC 5	-	162	122	▲	+33%
AAC 6	-	127	123	=	+4%
AAC 9	-	317	255	▲	+24%
AAC 10	b	92	66	▲	+40%
AAC 11	b	96	101	=	-5%
Moyenne globale du réseau		163	137	▲	+ 19%

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1. Contexte

La société Aude Agrégats a confié à Atmo Occitanie la surveillance des retombées de poussières sédimentables¹ dans l'environnement de la carrière de La Caunette, située en zone non couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Une convention signée entre Aude Agrégats et Atmo Occitanie précise le programme de mesures mis en place.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du projet associatif d'Atmo Occitanie : « Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air ».

Elle répond à l'objectif 3-1 « Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement ».

1.2. Objectifs

Les objectifs du programme de mesures mis en œuvre sont :

- d'évaluer les niveaux de retombées de poussières sur la zone étudiée,
- déterminer l'impact des activités d'exploitation de la carrière sur les niveaux de retombées de poussières dans son environnement,
- le cas échéant, vérifier que les niveaux de retombées de poussières à proximité des 1^{res} habitations sous les vents dominants de l'exploitation soient conformes au seuil réglementaire (voir 2.2.3).

Ce protocole concerne exclusivement les **poussières sédimentables**. Il ne rend pas compte des éventuels problèmes liés aux particules en suspension, beaucoup plus fines (diamètre moyen inférieur à 10 microns), dont la mesure et les effets sont complètement différents.

2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES

2.1. Historique

Entre 1996 et 2017, le suivi des retombées de poussières autour de la carrière était effectué par des plaquettes de dépôts selon la norme AFNOR NFX 43-007.

En 2018, en application de l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié, un dispositif de surveillance des retombées de poussières avec des mesures par jauges selon la norme AFNOR NF X 43-014 a été mis en place.

Initialement constitué de 4 points de mesures des retombées atmosphériques totales dans l'environnement de la carrière, le dispositif s'est étoffé :

- en 2021 avec l'ajout de 2 points de mesures supplémentaires AAC5 et AAC6 sous le Marin de l'exploitation,
- en 2022 avec l'ajout, à la demande de la DREAL, de 2 nouveaux points de mesures de type b : l'un à l'Est de la carrière (Bafrancou), l'autre à l'Ouest (Cabrespinat)

¹ On appelle **poussières sédimentables** (PSED), les poussières, d'origine naturelle (volcans...) ou anthropique (carrières, cimenteries...), émises dans l'atmosphère essentiellement par des actions mécaniques et qui tombent sous l'effet de leur poids.

2.2. Dispositif de mesures

2.2.1. Description des jauges

« Le collecteur de précipitations » de type jauge est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques.

Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitations est un récipient d'une capacité suffisante (10 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (25 cm de diamètre) dont la surface résultante permet la collecte des retombées de poussières de toutes natures (minérales et organiques). Le dispositif est placé à une hauteur de 1,5 mètre. La durée d'exposition du collecteur est d'environ 1 mois. Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

Les retombées sont exprimées en $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$.

☞ Pour plus de détails sur la méthode de mesures, se reporter à l'annexe 5.



2.2.2. Fréquence des mesures

Dans un courrier daté du 12 novembre 2019, la DREAL Occitanie a apporté des précisions sur le déroulement des mesures :

- les campagnes de mesures ont une durée de 30 +/- 2 jours,
- l'intervalle entre 2 campagnes de mesures doit être de 60 +/- 2 jours

Afin d'assurer une représentativité saisonnière des mesures, à l'issue des 4 premières campagnes, il est admis un décalage d'un mois pour les 4 campagnes suivantes.

☞ Le calendrier des mesures est présenté en annexe 1.

2.2.3. Valeur réglementaire

L'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié définit une valeur de **500 $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$ en moyenne annuelle glissante** à ne pas dépasser pour les jauges installées à proximité des habitations situées à moins de 1 500 mètres de la carrière sous les vents dominants (jauge de type b, voir § 2.2.5).

En revanche, cet arrêté ne prévoit pas de valeur limite pour les jauges situées en limite d'exploitation.

2.2.4. Niveau de référence

Empoussièremment annuel (retombées totales)	
Moyenne annuelle	Qualificatif
< 250 $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$	Empoussièremment faible
250 à 500 $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$	Empoussièremment moyen
> 500 $\text{mg}/\text{m}^2/\text{jour}$	Empoussièremment fort

Atmo Occitanie, s'appuyant sur son expérience, a établi des ordres de grandeur qualifiant les niveaux de retombées atmosphériques totales.

2.2.5. Implantation des jauges

2.2.5.1. Contexte réglementaire

En application de l'article 19.5 l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les exploitants de carrière, à l'exception de celles exploitées en eau, dont la production annuelle est supérieure à 150 000 tonnes/an sont soumis à la mise en place d'un plan de surveillance des émissions de poussières.

Ce plan de surveillance comprend, entre autre, le choix de la localisation des stations de mesures en fonction des vents dominants et de la présence d'habitations à moins de 1500 mètres de l'exploitation avec :

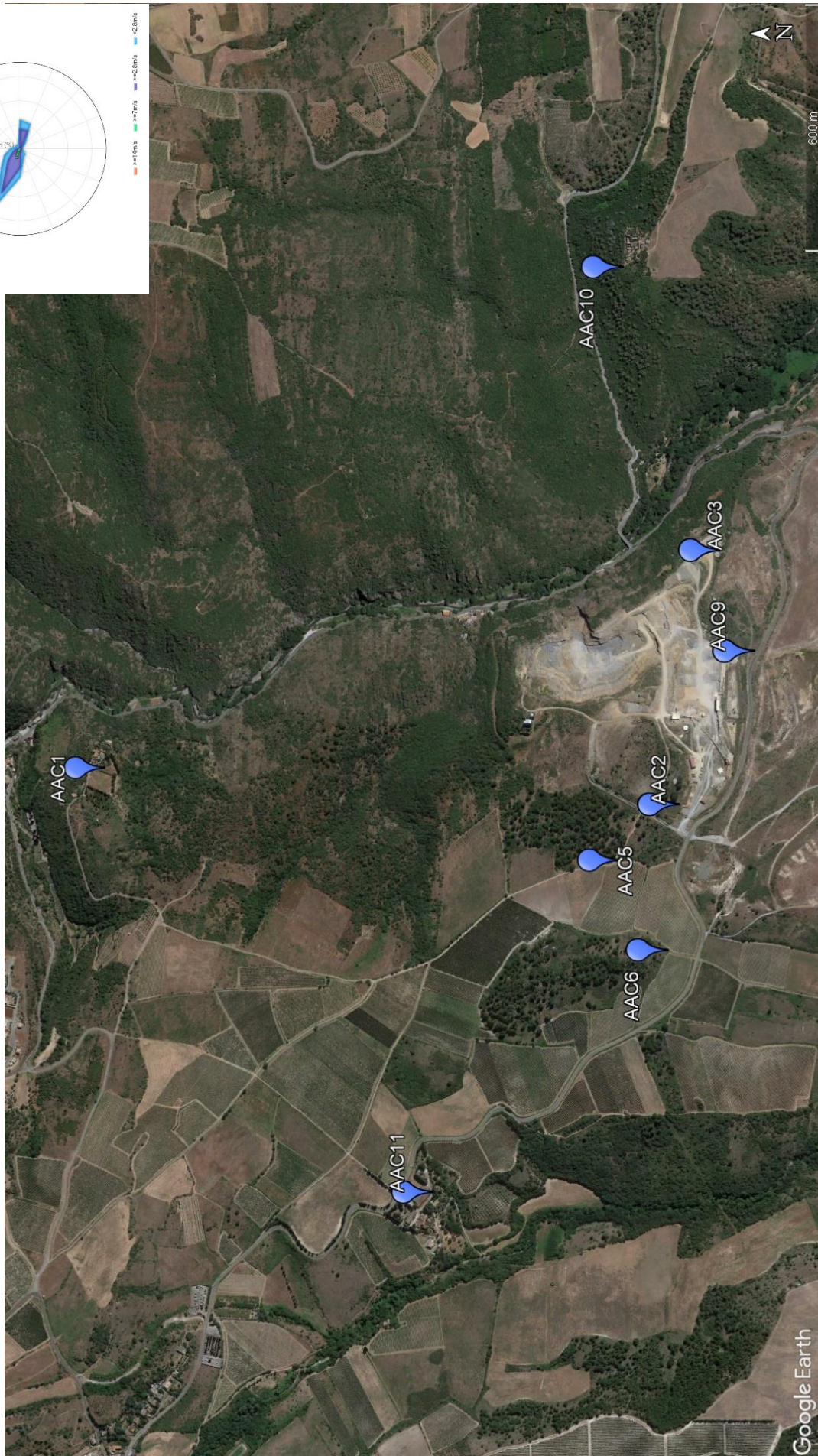
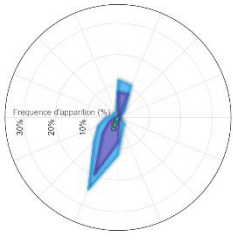
- au moins une station de mesures témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (type a),
- le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesures implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillants des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 m des limites de propriété de l'exploitation, sous les vents dominant (type b),
- une ou plusieurs stations de mesures implantées en limite de site, sous les vents dominants (type c).

2.2.5.2. Application pour la carrière de La Caunette

	Type de site	Explications	Sites
Arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié	a	une station de mesures témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière.	AAC 1 , située à environ 1200 mètres au Nord de la carrière.
	b	le cas échéant, une ou plusieurs stations de mesures implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants.	AAC 10 , située à environ 1200 mètres à l'Est de la carrière (Bafrancou) ajouté en 2022 AAC 11 , située à environ 1000 mètres à l'Ouest de la carrière (Cabrespinat) ajouté en 2022
	c	une ou plusieurs stations de mesures implantées en limite de site, sous les vents dominants.	AAC 3 , située sous la Tramontane, au Sud-Est de la carrière. AAC 2 , située sous le Marin, à l'Ouest de la carrière.
Jauge complémentaire			AAC 5 , située sous le Marin, à environ 300 mètres au Nord-Ouest de la carrière ajoutée en 2021 AAC 6 , située sous le Marin, à environ 500 mètres à l'Ouest de la carrière ajoutée en 2021 AAC 9 , située au Sud de la carrière, en limite d'exploitation.

Rose des vents cumulée pour les campagnes de mesures

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source: Lastours (POV Météo-France)



Carte du dispositif de surveillance de l'empoussièrement autour de la carrière de La Caunette

Sites de prélèvements



AAC1



AAC2



AAC3



AAC5



AAC6



AAC9



AAC10



AAC11

3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE

3.1. Evolution du site en 2025 (source : Aude Agrégats)

En 2025, les activités d'extraction et de production sont en augmentation (+32%)

L'exploitant a signalé un arrêt du système d'arrosage pendant trois semaines en octobre, la foudre ayant endommagé le système de pompage.

3.2. Conditions météorologiques en 2025

La carrière de La Caunette est située en zone non couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Conformément à l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les paramètres météorologiques (direction et vitesse du vent, température et pluviométrie) nécessaires à l'interprétation des mesures de retombées de poussières peuvent être obtenues :

- soit par une station de mesures implantée sur le site de l'exploitation avec une résolution horaire au minimum,
- soit par un abonnement à des données corrigées en fonction du relief, de l'environnement et de la distance issues de la station météo la plus représentative à proximité de la carrière. L'abonnement à un point d'observation virtuelle (POV) fourni par Météo France est admis.

Les données météorologiques permettant d'interpréter les mesures de retombées de poussières sont issues d'un point d'observation virtuelle (POV) fourni par Météo France, permettant d'avoir des données horaires modélisées et corrigées de températures, vents et précipitations au niveau de la carrière.

● Précipitations :

En 2025, le cumul annuel des précipitations s'élève à 658 mm. La somme des précipitations pendant les périodes de mesures représente 34% des précipitations annuelles (222 mm) ; elle était de 160 mm en 2024.

La répartition des précipitations est très contrastée entre les périodes d'exposition :

- les 2^e et 4^e périodes de mesures sont les plus pluvieuses avec des cumuls respectifs de 116 et 83 mm.
- les 1^e et 3^e périodes de mesures sont plus sèches avec des cumuls respectifs de 13 et 11 mm.

Sur les 122 jours de mesures, il y a eu 44 jours de précipitations (cumul journalier supérieur à 0,1 mm).

● Vents

Les vents dominants sur le site sont :

- la Tramontane, de secteur Ouest
- le Marin, de secteur Est

Sur les 122 jours d'exposition, il y a eu :

- 121 jours avec au moins une heure de vent > 2.8 m/s
- 37 jours avec au moins une heure de vent > 7 m/s
- 0 jour avec au moins une heure de vent > 14 m/s

La vitesse moyenne des vents sur l'ensemble des périodes d'exposition est de 3.9 m/s

● **Températures :** en 2025, la moyenne des températures est de 15,3 °C.

4. RESULTATS OBTENUS

4.1. Tableau de résultats 2025

Période de l'année 2025	Identifiant jauge et quantité en mg/m ² /jour							
	AAC 1 (type a)	AAC 2 (type c)	AAC 3 (type c)	AAC 5	AAC 6	AAC 9	AAC 10 (type b)	AAC 11 (type b)
29/01 au 26/02	32	243	162	71	126	199	73	58
25/04 au 26/05	123	241	353	304	129	313	185	129
27/07 au 26/08	34	109	148	110	78	/	32	69
27/10 au 27/11	109	323	156	/	176	440	78	128
Moyenne	75	229	205	162	127	317	92	96
Maximum	123	323	353	304	176	440	185	129
Minimum	32	109	148	71	78	199	32	58

4.2. Information sur le réseau de mesures

Les poses et déposes des jauges sont effectuées par Atmo Occitanie. L'analyse des jauges est réalisée par un laboratoire accrédité COFRAC et sélectionné par Atmo Occitanie.

Aucune modification du réseau n'a été effectuée au cours de l'année.

Il n'y a pas de résultats :

- pour la jauge AAC5 lors de la 4^e campagne de mesures car l'entonnoir de la jauge a disparu,
- pour la jauge AAC9 lors de la 3^e campagne de mesures car la jauge a disparu.

4.3. Moyenne générale

La moyenne générale du réseau s'établit pour l'année 2025 à 163 mg/m²/jour (empoussièrement faible) en légère augmentation par rapport à celle de 2024 (137 mg/m²/jour).

Les empoussierements moyens les plus élevés (222 et 201 mg/m²/jour) ont été enregistrés respectivement au cours des 2^e et 4^e périodes de mesures.

Inversement, l'empoussièrement le plus faible (83 mg/m²/jour) a été constaté lors de la 3^e période de mesures.

4.4. Détails par jauge

4.4.1. Jauge de type a (référence)

La jauge AAC 1, située à environ 1200 mètres au Nord de la carrière, sert de référence au réseau.

Elle enregistre une moyenne annuelle faible (75 mg/m²/jour), en légère augmentation par rapport à celle de 2024 (66 mg/m²/jour).

Les empoussièrtements relevés lors des 2^e et 4^e campagnes de mesures (123 et 109 mg/m²/jour) contrastent avec ceux enregistrés lors des 1^{re} et 3^e campagnes de mesures (32 et 34 mg/m²/jour). Cela montre que l'empoussièrtement de fond de la zone peut évoluer de manière significative.

4.4.2. Jauges de type c (limite d'exploitation)

La jauge AAC 2 est située sous le Marin, à l'Ouest de la carrière.

Elle présente de faibles retombées totales (229 mg/m²/jour), en légère hausse par rapport à celles de 2024 (190 mg/m²/jour) et nettement supérieures à la référence du réseau.

Les niveaux d'empoussièrtement relevés sur cette jauge fluctuent sensiblement pendant l'année. Ils varient ainsi de 109 mg/m²/jour relevés lors de la 3^e campagnes de mesures à 323 mg/m²/jour constatés lors de la 4^e campagnes de mesures.

L'activité du site peut ponctuellement avoir une influence modérée sur cette jauge.

La jauge AAC 3 est située sous la Tramontane, au Sud-Est de la carrière.

Elle affiche de faibles retombées totales (205 mg/m²/jour), néanmoins supérieures à celles de 2024 (174 mg/m²/jour) et à la référence du réseau.

L'empoussièrtement enregistré lors de la 2nd campagne de mesures (353 mg/m²/jour) se distingue des empoussièrtements homogènes constatés le reste de l'année (148 à 162 mg/m²/jour).

L'activité du site peut ponctuellement avoir une influence modérée sur cette jauge.

4.4.3. Jauges de type b (proche habitations)

En 2025, sur les jauges de type b, aucune moyenne annuelle glissante ne dépasse la valeur limite réglementaire de 500 mg/m²/jour prévue par l'arrêté ministériel du 22/09/1994 modifié.

La jauge AAC 10 est située à environ 1200 mètres à l'Est de la carrière.

Elle affiche de faibles retombées totales (92 mg/m²/jour) néanmoins en augmentation par rapport à 2024 (66 mg/m²/jour) et légèrement supérieures à la référence du réseau.

La valeur constatée lors de la 2nd campagne de mesures (185 mg/m²/jour) contraste avec celles enregistrées le reste de l'année (32 à 78 mg/m²/jour).

Compte tenu des niveaux enregistrés sur la jauge AAC3 située à proximité de la carrière, de la décroissance rapide de l'empoussièremement avec une source de poussières et du relief de la zone, il est peu probable que l'activité de la carrière ait une influence significative sur cette jauge.

La valeur plus élevée constatée lors de la 2nd période de mesure est liée à une source de poussières proche de cette jauge. Il pourrait s'agir des retombées organiques (comme les pollens) qui sont généralement plus importantes à cette période.

En conclusion, l'activité de la carrière ne semble pas avoir d'influence sur l'empoussièremement de cette jauge.

La jauge AAC 11 est située à environ 1000 mètres à l'Ouest de la carrière.

Elle affiche de faibles retombées totales (96 mg/m²/jour) du même ordre de grandeur que celles de 2024 (101 mg/m²/jour) et légèrement supérieures à celui de la référence du réseau.

Compte tenu des niveaux enregistrés sur les jauges situées à proximité de la carrière et de la décroissance rapide de l'empoussièremement avec une source de poussières, il est peu probable que l'activité de la carrière ait une influence significative sur cette jauge.

4.4.4. Jauges complémentaires

La jauge AAC 5 est située sous le Marin, à environ 300 mètres au Nord-Ouest de la carrière

Elle enregistre de faibles retombées totales (162 mg/m²/jour), en légère augmentation par rapport à celles de 2024 (122 mg/m²/jour) et légèrement supérieures à la référence du réseau.

La valeur constatée lors de la 2nd campagne de mesures (304 mg/m²/jour) contraste avec celles enregistrées lors des deux autres campagnes de mesures disponible (71 et 100 mg/m²/jour).

La jauge AAC 6 est située sous le Marin, à environ 500 mètres à l'Ouest de la carrière

Elle enregistre de faibles retombées totales (127 mg/m²/jour) équivalentes à celles de 2024 (123 mg/m²/jour) et supérieures à la référence du réseau.

Les jauges AAC5 et AAC6 sont situées sous le Marin dans le prolongement de la jauge AAC2. Les niveaux d'empoussièremement diminuent avec la distance à une source de poussières si bien que logiquement ils devraient être plus faibles sur la jauge AAC6 que sur la jauge AAC2 avec des niveaux intermédiaires sur la jauge AAC5.

Les moyennes annuelles respectent cette logique. Néanmoins, ce n'est pas le cas lors de toutes les campagnes de mesures :

- lors de la 1^{re} campagne de mesures 2025, l'empoussièremement est plus élevé sur la jauge AAC6 (126 mg/m²/jour) que sur la jauge AAC5 (71 mg/m²/jour) pourtant plus proche de la carrière,
- lors des 2^e et 3^e campagne de mesures, les valeurs d'empoussièremement relevées sur la jauge AAC5 (304 et 110 mg/m²/jour) sont équivalentes, voire supérieures à celles de la jauge AAC2 (241 et 109 mg/m²/jour), pourtant située en limite de carrière.

Il est ainsi probable que les jauges AAC5 et AAC6, en plus d'être probablement faiblement influencées par l'activité de la carrière, le soient aussi par d'autres sources proches de poussières.

La jauge AAC 9 est située au Sud, à proximité de la carrière.

Elle enregistre des retombées totales modérées (317 mg/m²/jour) en légère hausse par rapport à celles de 2024 (255 mg/m²/jour) et nettement supérieures à la référence du réseau.

Si la moyenne annuelle 2025 est supérieure à 2024, le maximum mensuel (440 mg/m²/jour lors de la 4^e campagne de mesure 2025) est quant à lui inférieur (531 mg/m²/jour lors de la 2nd campagne de mesures 2024). Les empoussièrtements 2025 sont davantage homogènes qu'en 2024.

L'activité de la carrière a une influence modérée sur cette jauge.

5. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Les résultats de l'année 2025 montrent que :

- l'empoussièrtement de la zone est en légère augmentation par rapport à 2024,
- l'activité de la carrière de La Caunette peut ponctuellement exercer une influence significative sur l'empoussièrtement de son environnement immédiat. Cette influence est plus marquée qu'en 2024,
- des sources de poussières autres que la carrière peuvent également influencer les niveaux d'empoussièrtement à l'Ouest de la carrière,
- les niveaux d'empoussièrtement au niveau des 1^{res} habitations sont nettement inférieurs à la valeur réglementaire.

Les mesures de retombées de poussières se poursuivent en 2026 autour de la carrière.

TABLE DES ANNEXES

[ANNEXE 1](#) : Calendrier des mesures 2025

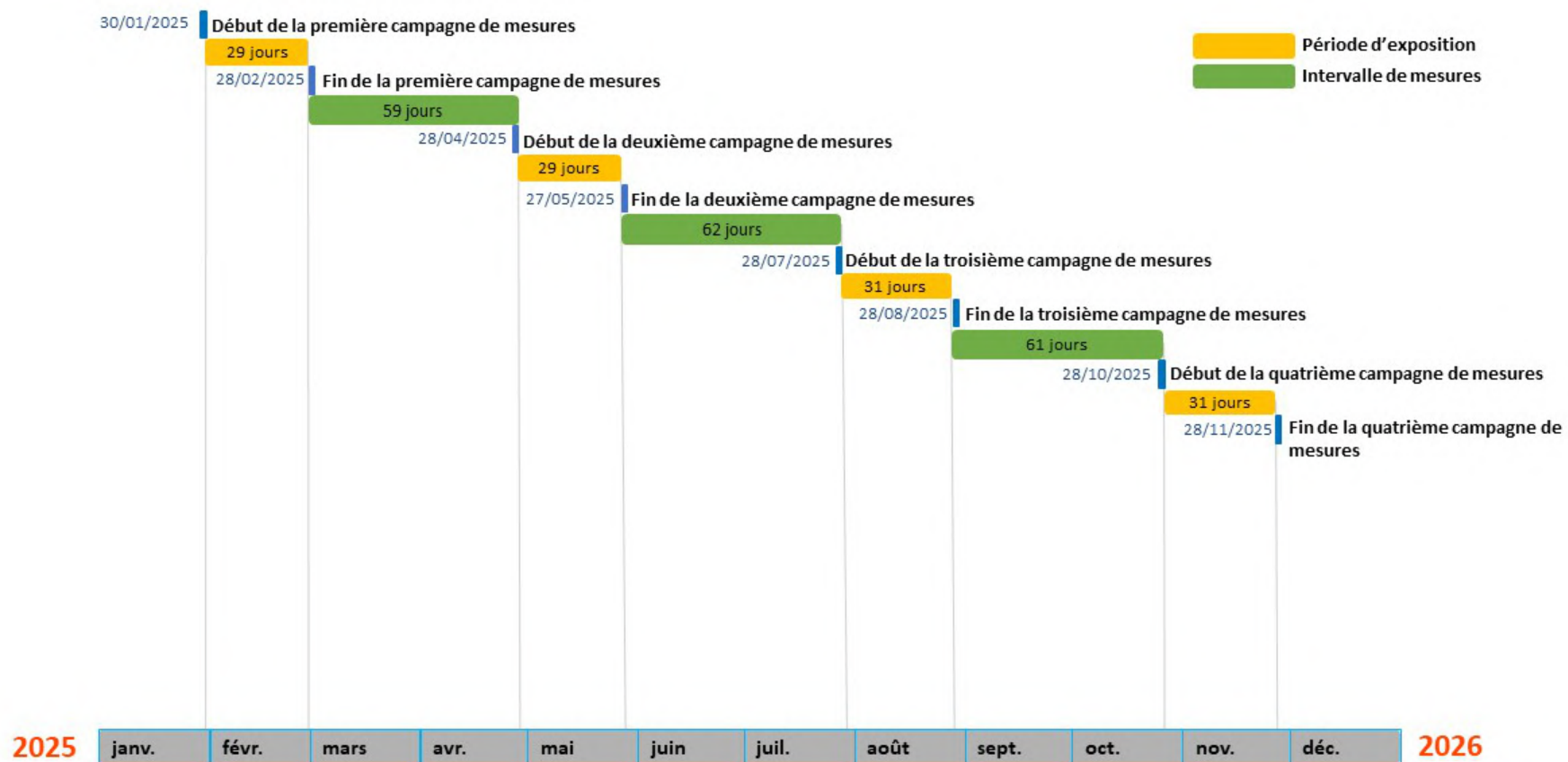
[ANNEXE 2](#) : Mesures des retombées poussières : détails des résultats 2025

[ANNEXE 3](#) : Mesures des retombées poussières : historique

[ANNEXE 4](#) : Conditions météorologiques

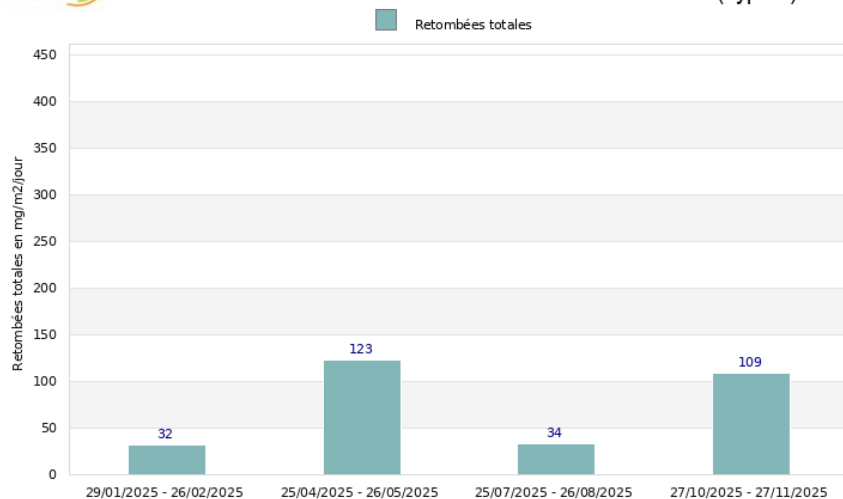
[ANNEXE 5](#) : Méthode de détermination des retombées atmosphériques totales

ANNEXE 1 : Calendrier des mesures 2025

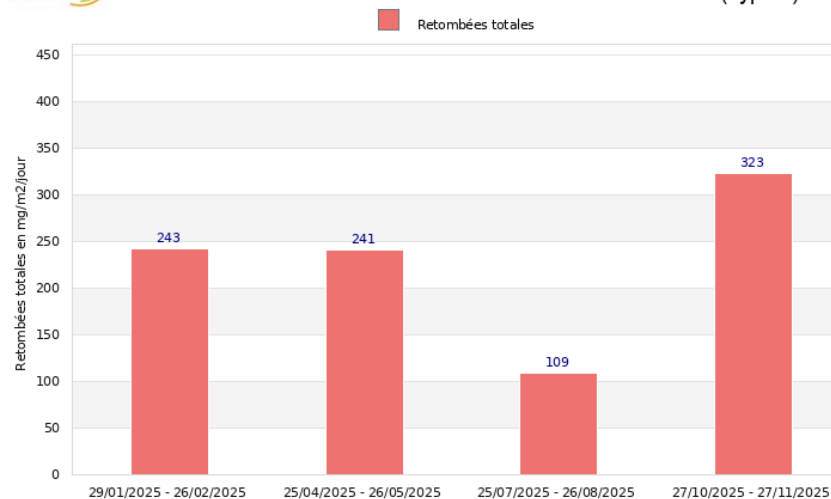


ANNEXE 2 : Mesures des retombées poussières, détails des résultats 2025

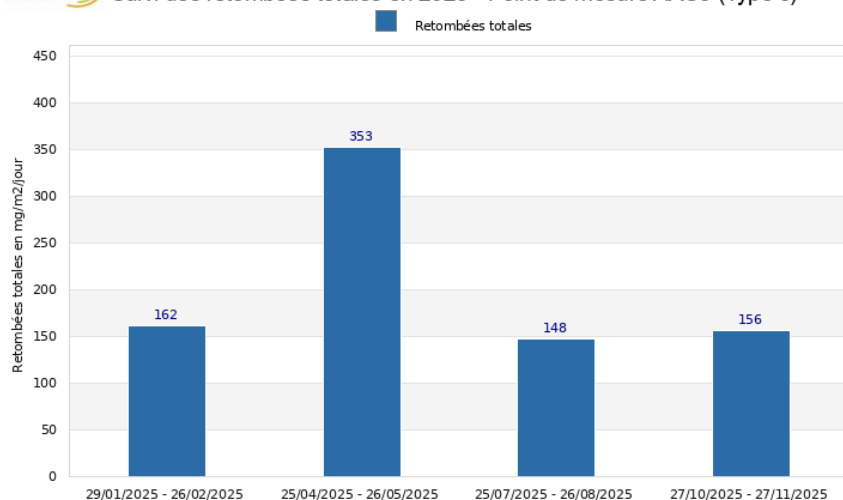
Site de La Caunette - Société Aude Agregats
Suivi des retombées totales en 2025 - Point de mesure AAC1 (Type a)



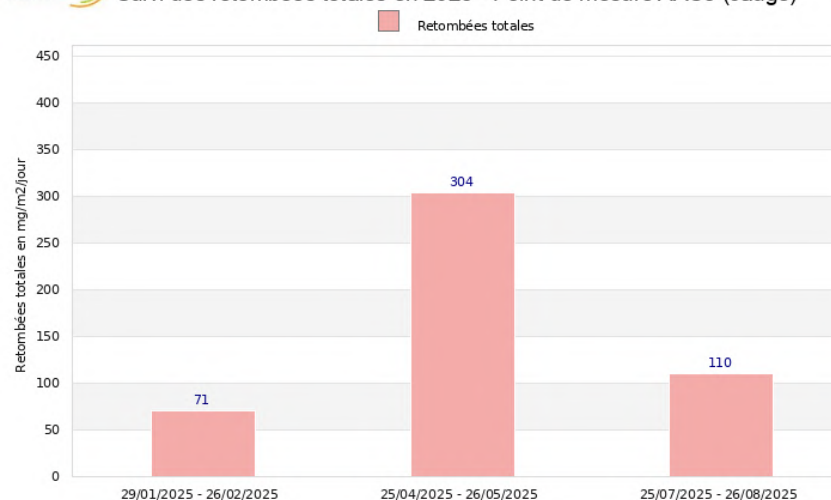
Site de La Caunette - Société Aude Agregats
Suivi des retombées totales en 2025 - Point de mesure AAC2 (Type c)



Site de La Caunette - Société Aude Agregats
Suivi des retombées totales en 2025 - Point de mesure AAC3 (Type c)

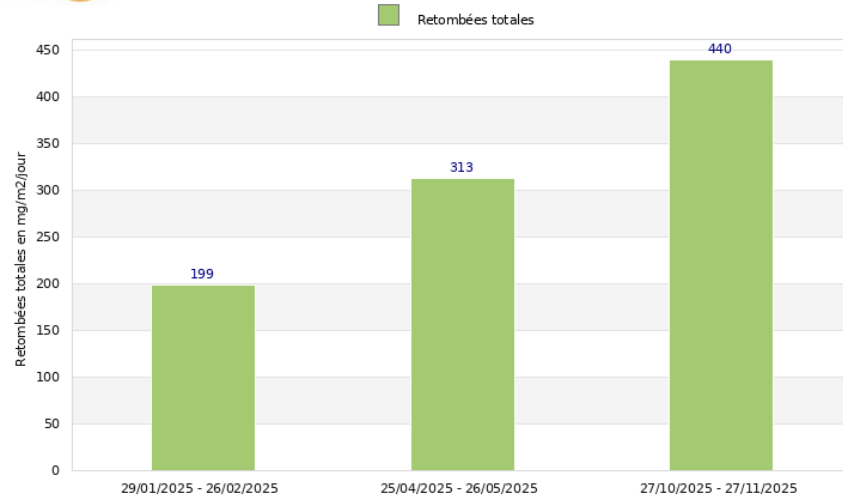
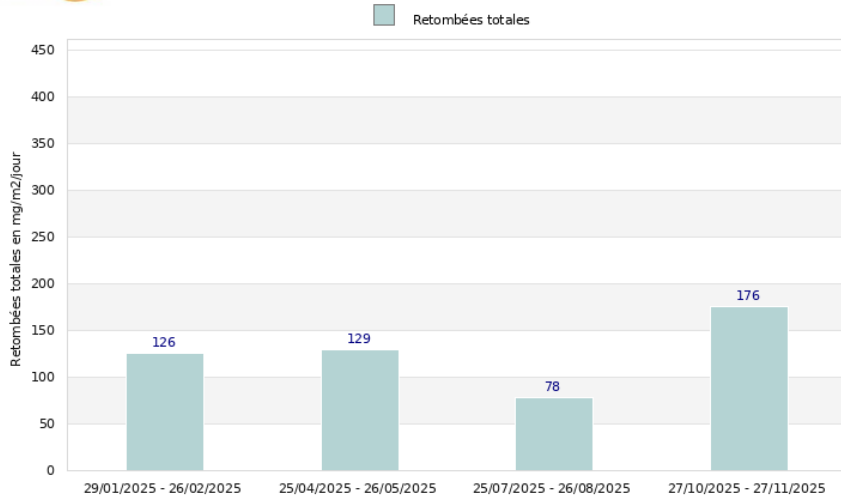


Site de La Caunette - Société Aude Agregats
Suivi des retombées totales en 2025 - Point de mesure AAC5 (Jauge)

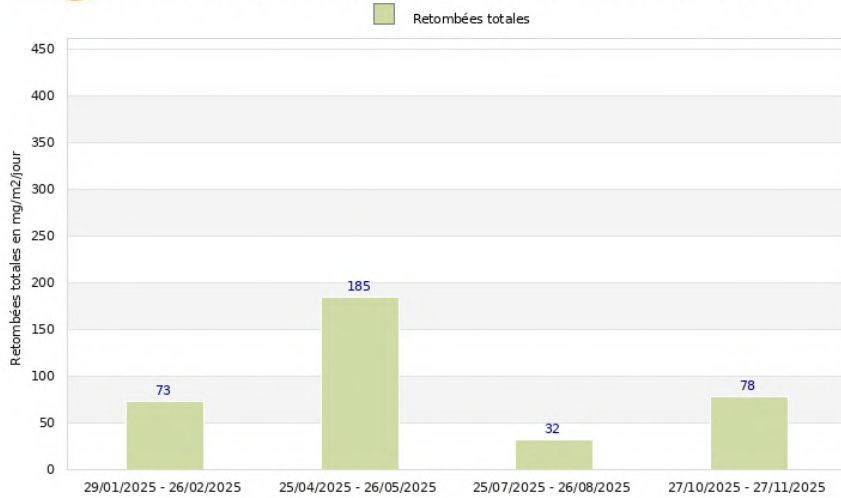


©Atmo-Occitanie

©Atmo-Occitanie

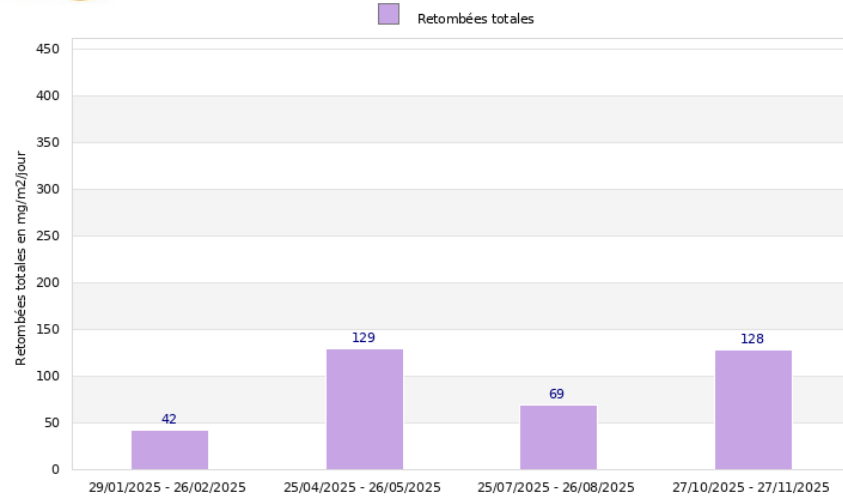


©Atmo-Occitanie



©Atmo-Occitanie

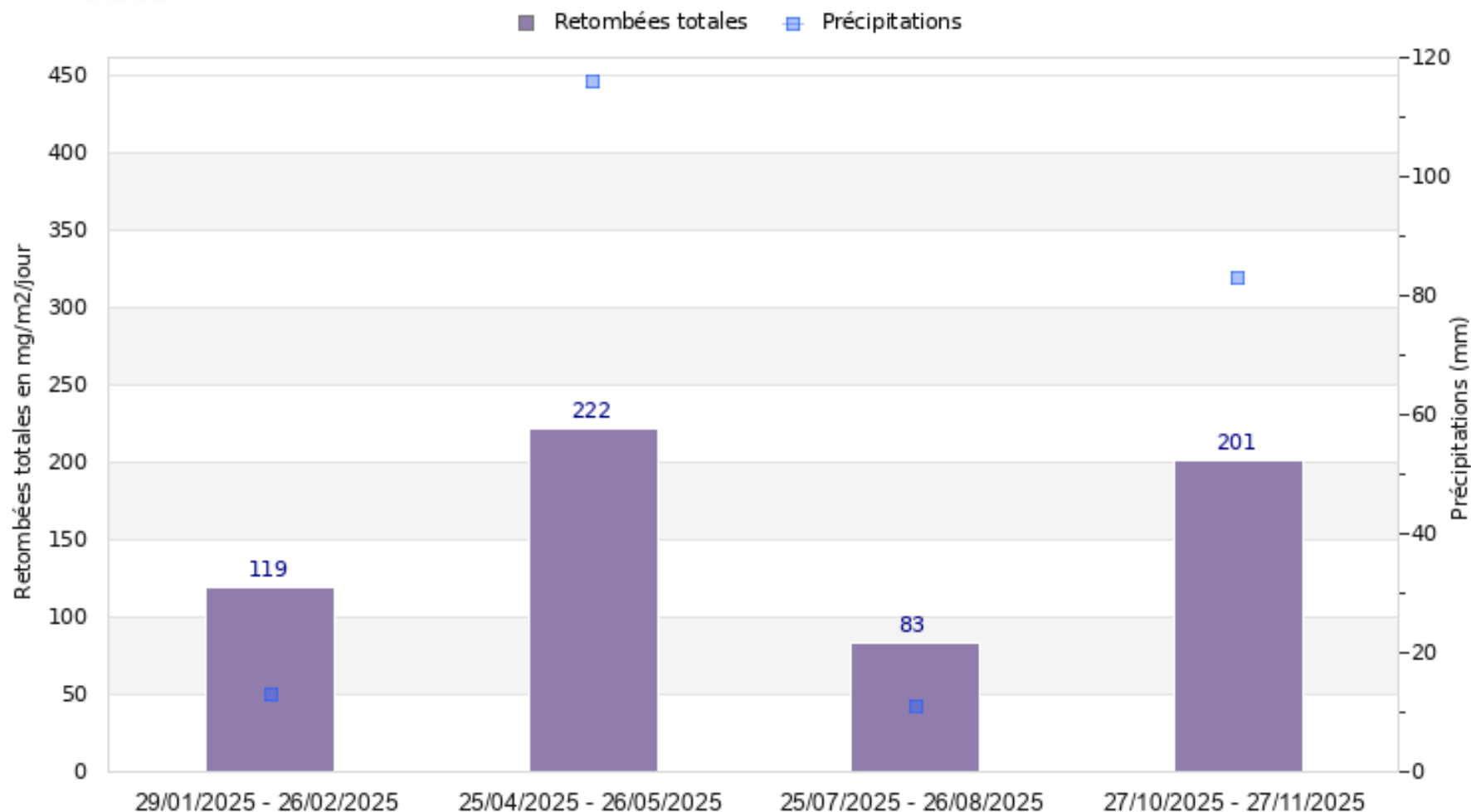
©Atmo-Occitanie



©Atmo-Occitanie



Site de La Caunette - Société Aude Agregats Moyenne des retombées totales par période sur l'année 2025



©Atmo-Occitanie

Plan d'implantation et résultats 2025 - Période n°1 du 29/01/2025 au 26/02/2025

Période du 29-01-2025 au 26-02-2025	AAC1 (Type a)	AAC2 (Type c)	AAC3 (Type c)	AAC5	AAC6	AAC9	AAC10 (Type b)	AAC11 (Type b)	AAC10 (Type b) Moyenne glissante*	AAC11 (Type b) Moyenne glissante*
Retombées totales (mg/m²/jour)	32	243	162	71	126	199	73	42	66	84

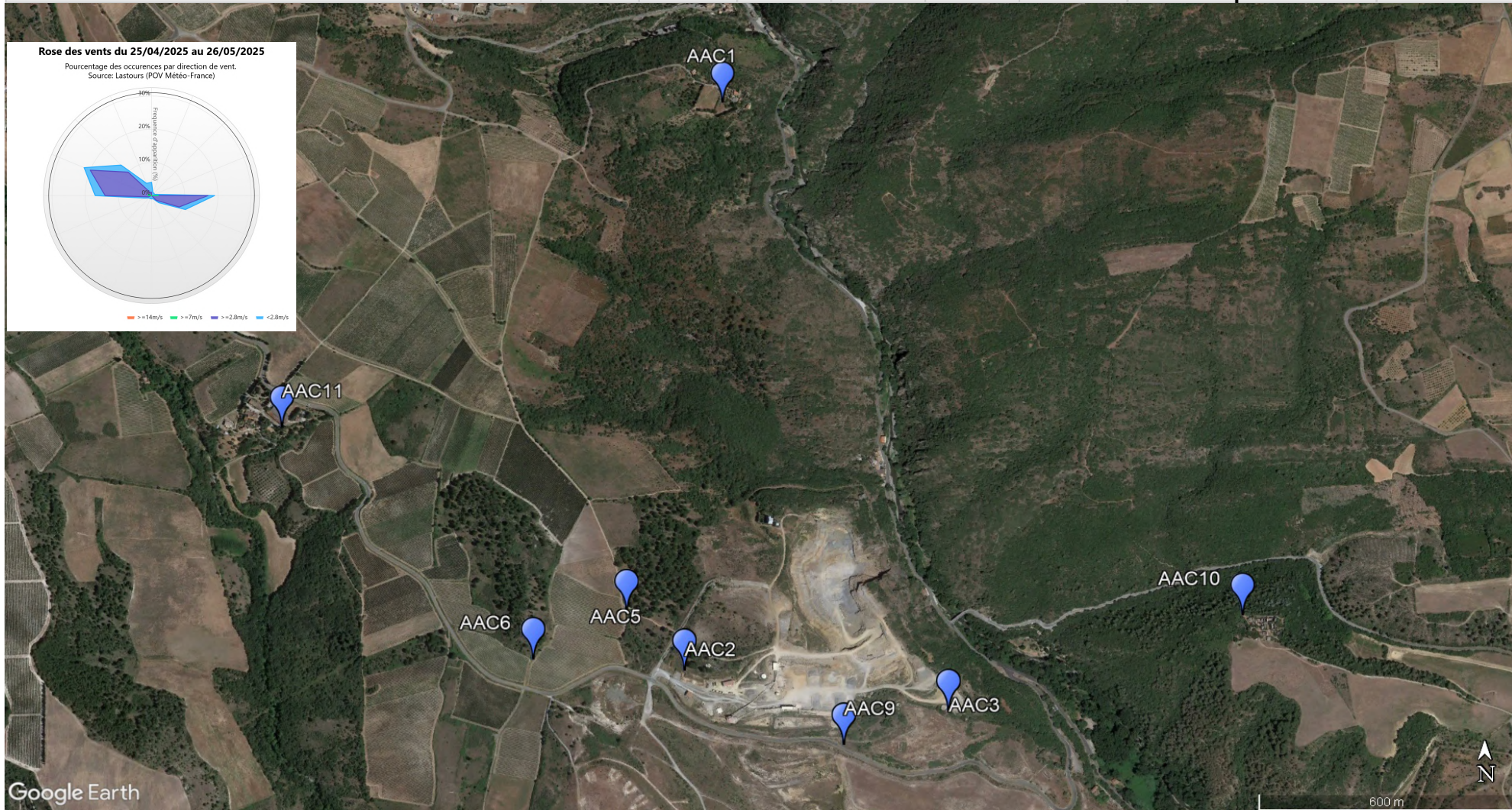


Moyenne température : 9°C Cumul précipitations : 12,8 mm

* Moyenne annuelle glissante calculée sur 4 périodes consécutives
 AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

Plan d'implantation et résultats 2025 - Période n°2 du 25/04/2025 au 26/05/2025

Période du 25-04-2025 au 26-05-2025	AAC1 (Type a)	AAC2 (Type c)	AAC3 (Type c)	AAC5	AAC6	AAC9	AAC10 (Type b)	AAC11 (Type b)	AAC10 (Type b) Moyenne glissante*	AAC11 (Type b) Moyenne glissante*
Retombées totales (mg/m²/jour)	123	241	353	304	129	313	185	129	98	91



Moyenne température : 15,7°C	Cumul précipitations : 115,7 mm	* Moyenne annuelle glissante calculée sur 4 périodes consécutives AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente
------------------------------	---------------------------------	---

Plan d'implantation et résultats 2025 - Période n°3 du 25/07/2025 au 26/08/2025

Période du 25-07-2025 au 26-08-2025	AAC1 (Type a)	AAC2 (Type c)	AAC3 (Type c)	AAC5	AAC6	AAC9	AAC10 (Type b)	AAC11 (Type b)	AAC10 (Type b) Moyenne glissante*	AAC11 (Type b) Moyenne glissante*
Retombées totales (mg/m²/jour)	34	109	148	110	78	D	32	69	99	96

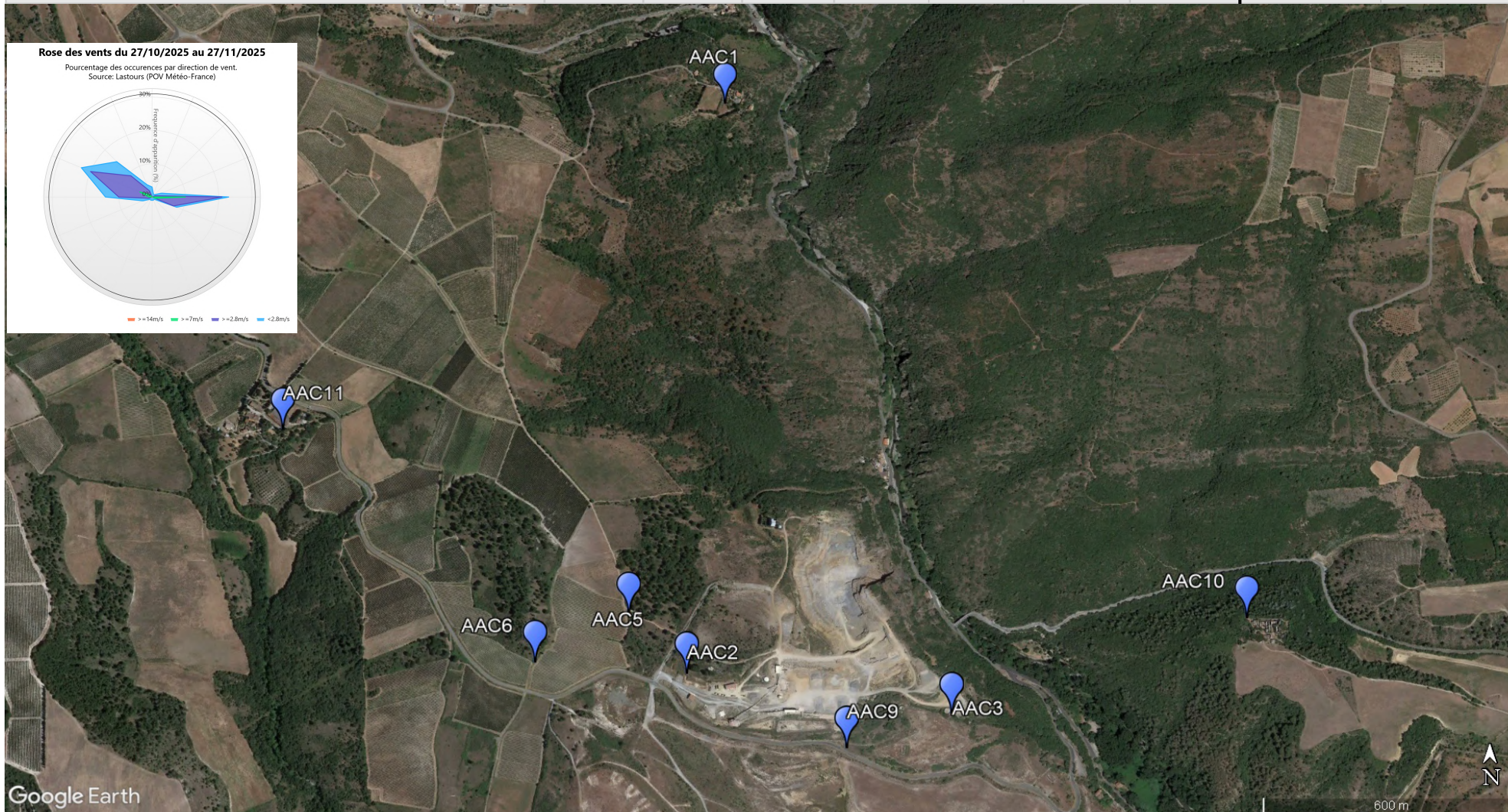


Moyenne température : 24,8°C Cumul précipitations : 11,2 mm

* Moyenne annuelle glissante calculée sur 4 périodes consécutives
 AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente

Plan d'implantation et résultats 2025 - Période n°4 du 27/10/2025 au 27/11/2025

Période du 27-10-2025 au 27-11-2025	AAC1 (Type a)	AAC2 (Type c)	AAC3 (Type c)	AAC5	AAC6	AAC9	AAC10 (Type b)	AAC11 (Type b)	AAC10 (Type b) Moyenne glissante*	AAC11 (Type b) Moyenne glissante*
Retombées totales (mg/m²/jour)	109	323	156	MI	176	440	78	128	92	92



Moyenne température : 11,5°C	Cumul précipitations : 82,5 mm	* Moyenne annuelle glissante calculée sur 4 périodes consécutives AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu, MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, ! = Durée d'exposition différente
------------------------------	--------------------------------	---

Mesures des retombées de poussières, moyenne des campagnes 2025

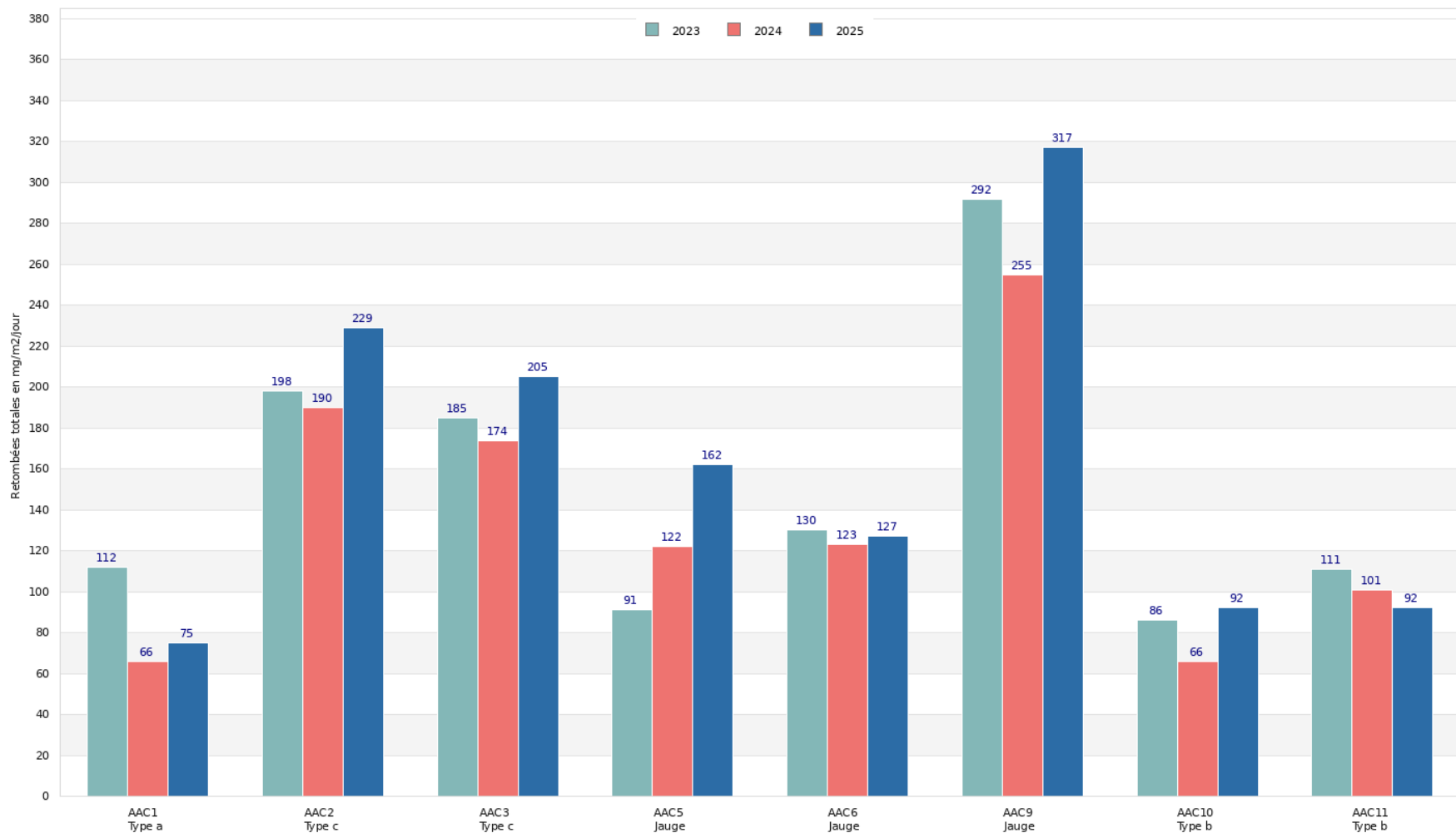
	AAC1 Type a	AAC2 Type c	AAC3 Type c	AAC5 Jauge	AAC6 Jauge	AAC9 Jauge	AAC10 Type b	AAC11 Type b
Retombées totales (mg/m ² /jour)	75	229	205	162	127	317	92	92



ANNEXE 3 : Mesures des retombées poussières, historique



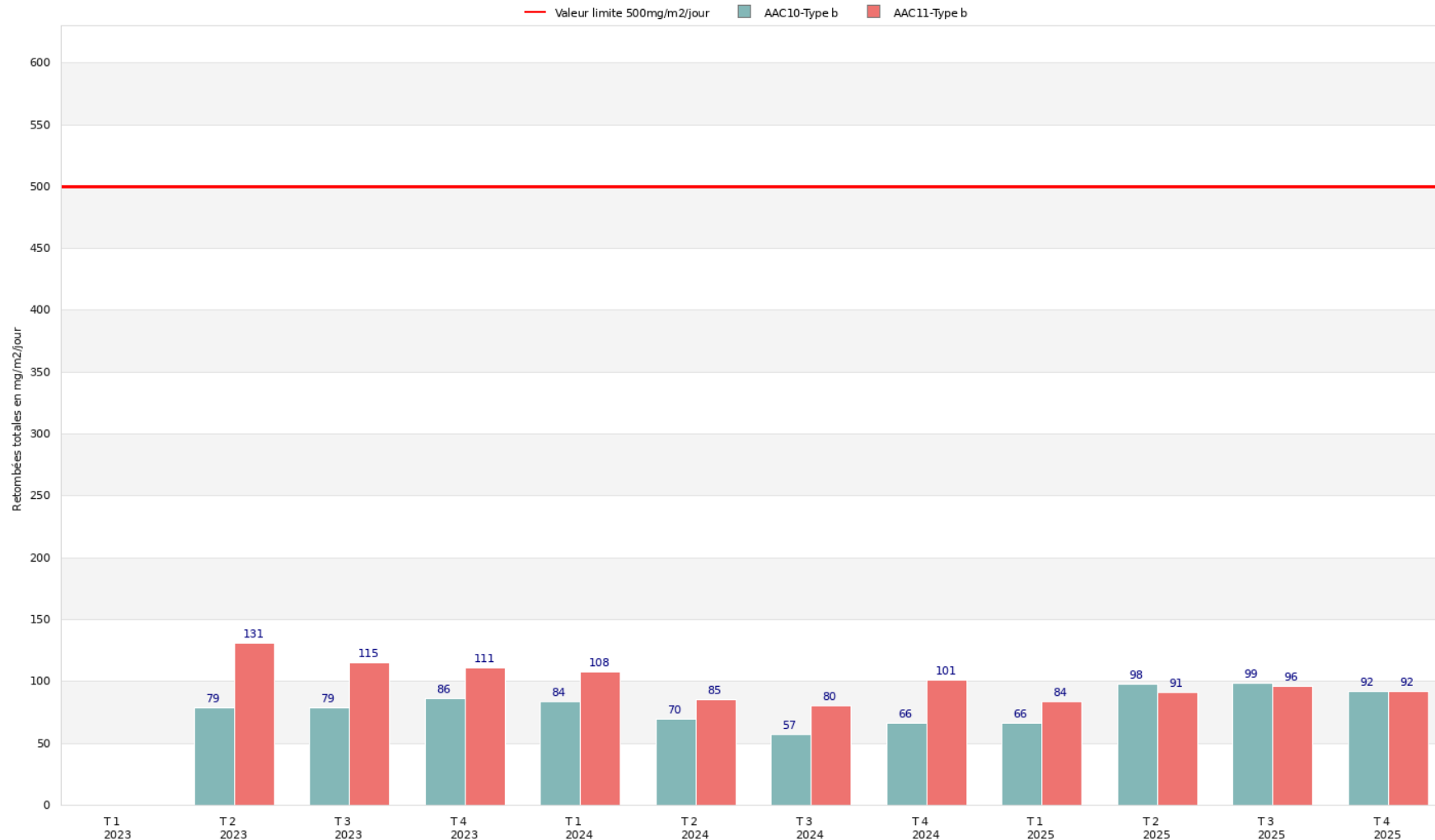
Site de La Caunette - Société Aude Agregats
Moyenne des retombées totales, évolution des moyennes annuelles



Mesures des retombées poussières, historique moyennes glissantes



Site de La Caunette - Société Aude Agregats Moyenne des retombées totales, évolution des moyennes glissantes



Pour chaque période, la moyenne annuelle glissante est déterminée à partir des résultats des 4 périodes précédentes (au moins 75% des données sont nécessaires pour calculer une moyenne annuelle glissante).

Mesures des retombées poussières, historique

Année	Dates d'exposition	retombées totales (en mg/m ² /jour)								
		AAC1	AAC2	AAC3	AAC5	AAC6	AAC9	AAC10	AAC11	Moyenne
2025	27/10/2025 au 27/11/2025	109	323	156	MI	176	440	78	128	201
	25/07/2025 au 26/08/2025	34	109	148	110	78	D	32	69	83
	25/04/2025 au 26/05/2025	123	241	353	304	129	313	185	129	222
	29/01/2025 au 26/02/2025	32	243	162	71	126	199	73	42	119
	Moyenne annuelle 2025	75	229	205	162	127	317	92	92	
2024	09/10/2024 au 06/11/2024	44	347	111	223	174	124	107	144	159
	10/07/2024 au 08/08/2024	MI	119	162	98	57	167	25	48	97
	11/04/2024 au 13/05/2024	45	95	269	69	111	531	60	100	160
	12/01/2024 au 12/02/2024	108	197	153	97	149	198	70	111	135
	Moyenne annuelle 2024	66	190	174	122	123	255	66	101	
2023	08/11/2023 au 06/12/2023	54	133	286	82	102	542	71	59	166
	08/08/2023 au 07/09/2023	62	96	189	77	111	234	79	68	115
	10/05/2023 au 08/06/2023	161	321	112	96	201	179	115	192	172
	13/02/2023 au 13/03/2023	170	242	154	107	104	211	78	123	149
	Moyenne annuelle 2023	112	198	185	91	130	292	86	111	
2022	19/10/2022 au 17/11/2022	73	216	74	153	245	235	43	77	140
	21/07/2022 au 22/08/2022	55	91	94	194	171	220			138
	21/04/2022 au 20/05/2022	111	129	131	228	115	209			154
	17/01/2022 au 18/02/2022	33	113	125	50	37	214			95
	Moyenne annuelle 2022	68	137	106	156	142	220	43	77	
2021	18/11/2021 au 16/12/2021	98	154	278	50	92	285			159
	19/08/2021 au 17/09/2021	204	283	152	260	173	124			199
	20/05/2021 au 18/06/2021	145	237	266	115	133	276			195
	18/02/2021 au 19/03/2021	377	490	326			592			446
	Moyenne annuelle 2021	206	291	255	142	133	319			

AI = Accès impossible, RAT = Retrouvé à terre, D = Disparu,

MI = Mesure invalidée, * = Non pris en compte dans la moyenne, I = Durée d'exposition différente

ANNEXE 4

Conditions météorologiques

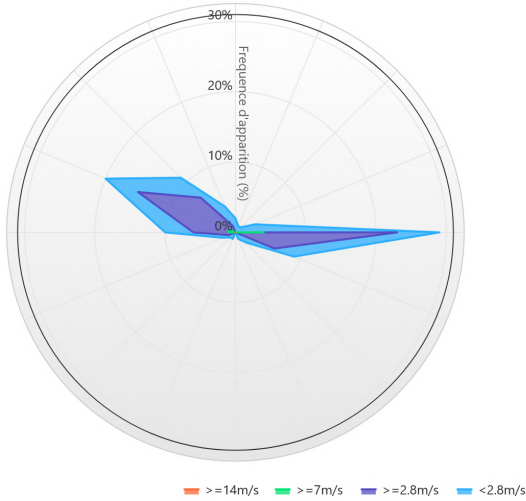
Conformément à l'arrêté du 22 septembre 1994 modifié, les paramètres météorologiques (direction et vitesse du vent, température et pluviométrie) nécessaires à l'interprétation des mesures de retombées de poussières sont issues d'un Point d'Observation Virtuelle (POV) fourni par Météo France.

Période	Jours d'exposition	pluviométrie (mm)	Nb jours de pluie	Nb jours avec vent >2,8m/s	Nb jours avec vent >7m/s	Nb jours avec vent >14m/s	Vitesse moyenne vent (m/s)	Température moyenne (°C)
du 29/01/2025 au 26/02/2025	28	12.8	11	28	7	0	3.6	9
du 25/04/2025 au 26/05/2025	31	115.7	14	31	9	0	4.2	15.7
du 25/07/2025 au 26/08/2025	32	11.2	5	31	5	0	3.5	24.8
du 27/10/2025 au 27/11/2025	31	82.5	14	31	16	0	4.4	11.5
Min		11.2	5	28	5	0	3.5	9
Max		115.7	14	31	16	0	4.4	24.8
Moyenne							3.9	
Cumul	122	222.2	44	121	37	0		

Roses des vents

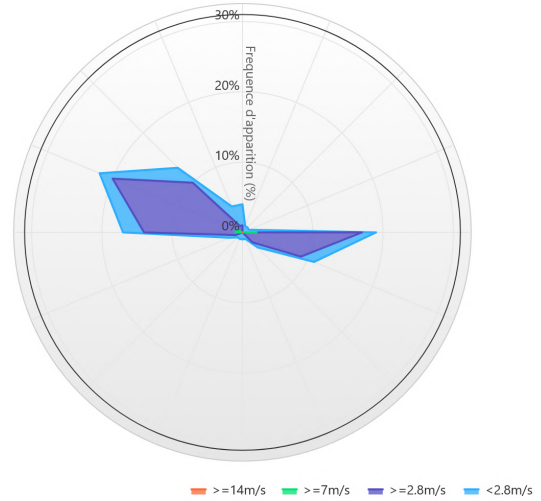
Rose des vents du 29/01/2025 au 26/02/2025

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source: Lastours (POV Météo-France)



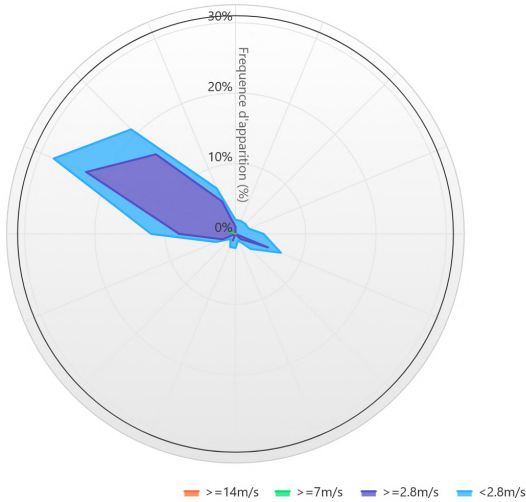
Rose des vents du 25/04/2025 au 26/05/2025

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source: Lastours (POV Météo-France)



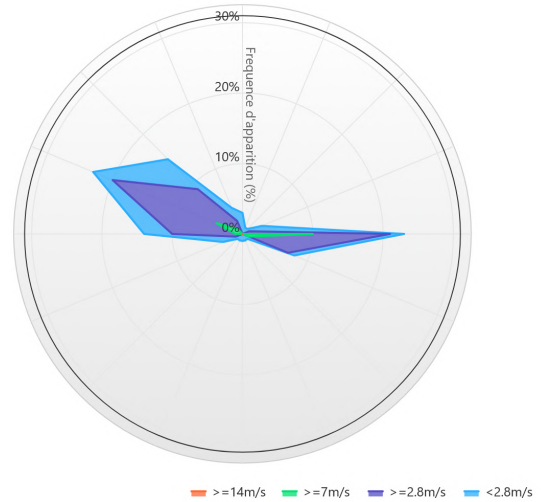
Rose des vents du 25/07/2025 au 26/08/2025

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source: Lastours (POV Météo-France)



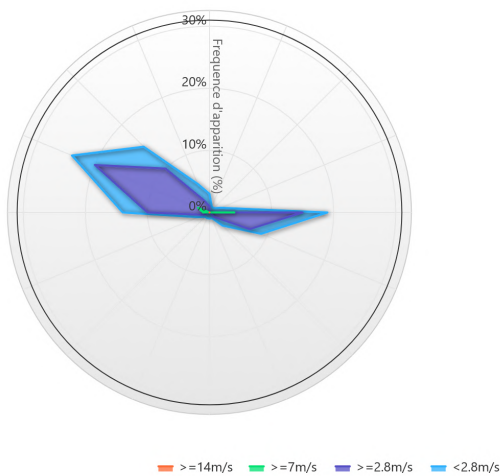
Rose des vents du 27/10/2025 au 27/11/2025

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source: Lastours (POV Météo-France)



Rose des vents cumulée pour les campagnes de mesures

Pourcentage des occurrences par direction de vent.
Source: Lastours (POV Météo-France)



Caractéristiques météorologiques de l'année 2025 en Occitanie (source : Météo France)

Les éléments ci-dessous sont issus des bulletins climatiques mensuels de la région Occitanie disponibles gratuitement sur le site Internet de Météo France.

Janvier 2025 : « Un mois proche des normales »

En ce mois de janvier, malgré des précipitations marquées à l'échelle de la France (48.1% de précipitations supérieures à la normale), la région Occitanie reste déficitaire en pluviométrie (les cumuls sont inférieurs à la normale de 3.6%). C'est néanmoins davantage de précipitations que le mois de décembre et davantage encore que le mois de novembre (avec 19.0% et 44.7% de déficit).

Pour ce mois de janvier, la température moyenne est supérieure à la normale de 0.5°C pour la France ; elle est de 1.1°C supérieure à la normale pour la région, de nouveau davantage que le mois précédent qui l'était de 0.4°C.

Toutefois, la température et les précipitations varient au cours du mois : le début de mois est plus chaud et pluvieux. Puis, le Mistral et la Tramontane se mettent en place, le milieu du mois devient plus sec et plus froid. A la fin du mois les précipitations reviennent et les températures remontent au-dessus de la normale.

La fin du mois, les 27 et 30, a également été ponctuée par des épisodes orageux, donnant lieu à de l'activité électrique et de fortes rafales.

Février 2025 : « Quelques records de pluie à l'est dans un mois plutôt sec »

Du 1er au 6, les conditions sont anticycloniques avec de fortes gelées et du brouillard parfois dense le long des rivières du Lot et du Tarn. Le 7 et le 8 se met en place le premier épisode de Sud, concernant principalement l'est de la région, avec des pluies orageuses en plaine et de la neige dès 600 m. Le temps reste maussade du 9 au 13 avec un nouvel épisode pluvieux concernant l'est de la région dans la nuit du 12 au 13. Le temps est calme ensuite du 13 au 20.

Le 21 un vent de Sud amène des précipitations sur le nord du Gard et de l'Hérault, ces précipitations se renforcent le 22 et gagnent la quasi-totalité de la région. Du 23 au 26, des faibles précipitations venant de l'Atlantique gagnent la partie Midi-Pyrénées.

Le mois se termine comme il a commencé par des conditions anticycloniques dans un flux de Nord, les seules précipitations se déroulant de ce fait par blocage sur les Pyrénées et leur piémont.

Mars 2025 : « Un mois très pluvieux sur le Languedoc-Roussillon »

Le mois de mars 2025 a été marqué par un grand nombre de situations météorologiques imposant un flux de secteur Sud (présence de gouttes froides en Méditerranée).

La température moyenne à l'échelle de la région est proche de la normale avec 8,6°C contre 8,4°C. Cependant, les températures minimales sont au-dessus des normales (+1,0°C) et les maximales en dessous des normales (-0,5°C). Les précipitations sont contrastées sur ce mois de mars 2025 avec de faibles cumuls sur le Gers, la Lomagne et le pays toulousain alors que d'importants cumuls ont été relevés sur la chaîne des Pyrénées et des Cévennes mais aussi en plaine gardoise.

Pour finir, l'ensoleillement a été peu généreux sur la région avec de fortes anomalies négatives d'ensoleillement sur le Languedoc-Roussillon, un peu moins marquées côté Midi-Pyrénées où l'ouest de la région est en léger excédent.

Avril 2025 : « Un mois coupé en deux »

Le mois d'avril 2025 a été assez hétérogène : sa première moitié est marquée par un temps généralement clément, plutôt sec, et des températures très douces parfois bien au-dessus des normales. La seconde moitié du mois est rythmée par un temps plus perturbé, avec des situations souvent pluvieuses voire orageuses, et des températures plus proches des normales de saison.

La température moyenne à l'échelle de la région est bien au-dessus de la normale avec 12,4°C, contre 10,8°C habituellement pour un mois d'avril, soit un écart à la normale de +1,6°C.

En termes de précipitations, ce mois d'avril 2025 très est proche de la normale avec un cumul agrégé à l'échelle de la région de 88 mm, pour une normale de 93 mm. La répartition de ces pluies est assez contrastée : le Lot et les Cévennes comptent parmi les endroits les plus arrosés, tandis que l'arc méditerranée est resté plus sec (notamment la Camargue et le Roussillon). Concernant l'ensoleillement, au global sur l'ensemble du mois il a été très proche de la normale.

Mai 2025 : « Une succession d'épisodes pluvio-orageux »

Le mois de mai a été marqué par trois premières semaines plus ou moins perturbées. Les conditions atmosphériques avec de l'air chaud en surface et de l'air froid en altitude ont créées de l'instabilité et par conséquent des situations d'averses. Ces averses ont souvent pris un caractère orageux et ces orages ont parfois été forts. Cela fait que dans cette période, quelques records de pluviométries ont été localement battus.

A partir du 23, les conditions sont devenues anticycloniques et de l'air chaud est remonté par le sud, au point que le 29 et le 30, les températures maximales ont atteint de nombreux records avec des valeurs localement supérieures à 35°C.

Ces fortes valeurs ont engendré le retour d'orages en toute fin de mois. Ceux-ci sont cependant restés circonscrits au relief des Pyrénées et des Cévennes.

Juin 2025 : « Un mois de juin sec et très chaud »

Ce mois de juin 2025 est le deuxième mois le plus chaud jamais enregistré à l'échelle de la région Occitanie depuis le début des relevés météorologiques. Avec une température moyenne de 22.0 °C pour une normale mensuelle de 18.3 °C, soit un écart à la normale de +3.7 °C, juin 2025 se place juste derrière le mois de juin 2003 et son écart à la normale de +4.1 °C.

Les conditions atmosphériques ont été globalement très anticycloniques sur la région, ces périodes de temps sec et chaud ayant été entrecoupées de vagues orageuses parfois très intenses. Ces orages ont entraîné de fortes disparités dans la répartition des pluies, ce qui se traduit par une région Occitanie globalement déficitaire mais très localement des zones fortement excédentaires en terme de pluviométrie.

Ces conditions généralement anticycloniques ont fait de ce mois de juin 2025 un mois particulièrement ensoleillé avec un excédent d'ensoleillement de 10 à 30 % sur la quasi-totalité du territoire.

Juillet 2025 : « Un mois de juillet modérément chaud et sec »

Le mois de Juillet 2025 a été marqué par une situation caniculaire en début d'échéance liée à une dorsale sur le pays puis le reste du mois a été plus frais en lien avec un régime océanique. La température moyenne à l'échelle de la région est au-dessus de la normale avec 15.2°C contre 14.6°C soit un écart de l'ordre de +0.6°C. Les températures minimales et les températures maximales moyennes sur le mois adoptent la même anomalie avec respectivement +0.7°C et +0.6°C.

Les précipitations sont contrastées sur ce mois de Juillet 2025 avec de faibles cumuls sur le Gers, le midi Toulousain, le Tarn-et-Garonne ainsi que localement en petite Camargue. A contrario, des cumuls de pluie plus importants sont relevés sur l'Est de la chaîne pyrénéenne ainsi que localement sur le Languedoc.

Pour finir, l'ensoleillement est conforme aux normales pour un mois de juillet, se situant généralement entre -10 et +10%.

Août 2025 : « De fortes températures et des averses orageuses »

Au début du mois, des hautes pressions se mettent en place et font grimper le mercure progressivement, donnant ainsi des températures élevées en milieu de mois, avec parfois des orages associés. A partir du 18 août, l'arrivée d'une goutte froide rafraîchit la région et la fin de mois est ponctuée par quelques épisodes orageux.

Après un mois de juillet proche des normales pour la région Occitanie (+0.6°C), la température moyenne du mois d'août est de 22.7°C, soit 2.0°C supérieur à la normale.

Les cumuls de précipitations sont supérieurs à la normale d'environ 30%, avec 78 mm de précipitations en moyenne agrégée sur l'Occitanie, ceci après 4 mois consécutifs de déficit pluviométrique. Les cumuls les plus importants sont enregistrés dans les plaines du Gard.

L'ensoleillement est proche de la normale, voire légèrement au-dessus jusque 10% supérieur.

Septembre 2025 : « Un mois de septembre modérément frais et sec »

La température moyenne à l'échelle de la région est en dessous de la normale avec 16.7° C contre 17°C soit un écart de l'ordre de -0.3°C. Cette anomalie négative provient essentiellement des températures maximales avec un déficit de 0.9°C par rapport aux normales. A contrario, les températures minimales sont plus chaudes que la normale de l'ordre de 0.2°C.

Les précipitations sont généralement déficitaires sur la région avec en moyenne -31% par rapport aux normales. Ce déficit est particulièrement marqué sur les départements méditerranéens alors que l'on retrouve localement quelques excédents dans les Pyrénées Catalanes, le piémont pyrénéen mais aussi dans le Quercy.

Pour finir, la durée d'ensoleillement est déficitaire par rapport aux normales sur la région de l'ordre de 20%. Ce déficit est plus marqué à l'Ouest de la région et les valeurs se rapprochent de la normale en se décalant vers le Languedoc.

Octobre 2025 : « Un mois contrasté mais encore peu pluvieux et doux »

Le mois commence avec des conditions anticycloniques. Dans la nuit du 4 au 5, on note juste quelques averses sur la partie Midi-Pyrénées. Ensuite sous l'influence d'un anticyclone peu mobile situé sur les îles britanniques, le temps sur la région est calme et sec.

Néanmoins, les 13 et 14, des averses se déroulent sur les Pyrénées et la plaine du Roussillon.

Le 19, le temps change radicalement avec une dépression qui descend du nord en apportant pluie et vent. Le flux devient alors zonal d'ouest et les perturbations très pluvieuses se succèdent avec notamment le passage de la tempête "Benjamin" sur la région le 23. Il faut attendre le 30 pour retrouver un temps sec.

Novembre 2025 : « Un mois de novembre doux mais contrasté »

La température moyenne à l'échelle de la région est au-dessus de la normale avec 8,9°C contre 8,3°C soit un écart de l'ordre de +0,6°C. Cette anomalie positive est visible sur les températures maximales avec un excédent de +0,6°C ainsi que sur les températures minimales avec un excédent de +0,7°C. Le mois de novembre débute dans la douceur avant de basculer vers la fraîcheur en fin de mois.

Les précipitations sont généralement proches des normales sur la région avec en moyenne -7% par rapport aux normales. Le déficit est particulièrement marqué sur le Languedoc et le Roussillon alors que l'on retrouve des excédents dans un large midi-toulousain.

Pour finir, la durée d'ensoleillement est excédentaire par rapport aux normales sur la région de l'ordre de +10 à +20%. Localement l'ensoleillement est déficitaire notamment sur le Lot avec -10 à -20%.

Décembre 2025 : « Un mois de décembre doux et pluvieux »

La température moyenne à l'échelle de la région est de 7,2°C soit une anomalie positive de +1,7°C par rapport à la normale mensuelle (calculée sur la période 1991-2020 et égale à 5,6°C). C'est le 7ème mois de décembre le plus chaud depuis 1947 juste après décembre 2018 (+1,9°C) et loin derrière décembre 2015 (+3,3°C).

Coté précipitation, il y a une grande disparité avec des départements Méditerranéens largement plus arrosés que les départements plus océaniques.

En termes d'anomalie cela représente des écarts considérables avec autour de +200% d'excédent, des Pyrénées-Orientales à la Lozère alors que sur une large zone ouest, à l'ouest d'un axe s'étendant des Pyrénées-ariégeoises jusqu'au Lot, le déficit est autour de -30 à -50%, voire même -60 à -70% localement dans les Hautes-Pyrénées.

Pour finir, la durée d'ensoleillement est globalement déficitaire (le Gard arrive en tête avec -20% de déficit sur la partie sud) sauf pour les départements du centre-nord avec un excédent plus marqué pour l'ouest Tarn et le Tarn-et-Garonne qui avoisine +10%.

Annexe 5

Méthode de détermination des retombées atmosphériques totales

Le protocole de détermination des retombées atmosphériques totales mis en œuvre par Atmo Occitanie s'appuie sur la norme AFNOR NF X 43-014 de novembre 2017 (Qualité de l'air – Air Ambiant – Détermination des retombées atmosphériques totales – Echantillonnage – Préparation des échantillons avant analyses) qui remplace celle de novembre 2003 ainsi que sur l'arrêté ministériel du 22 septembre 1994 modifié relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières.

Description d'un réseau de mesure des PSED

L'implantation d'un réseau nécessite d'identifier un certain nombre de sites types, à savoir :

- une station de mesure témoin correspondant à un ou plusieurs lieux non impactés par l'exploitation de la carrière (Jauge de type a).
- une ou plusieurs stations de mesure implantées à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1 500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants (Jauge de type b).
- une ou plusieurs stations de mesure implantées en limite de site, sous les vents dominants (jauge de type c).

Appareillage utilisé



« Le collecteur de précipitation » de type jauge est un dispositif destiné à recueillir les retombées atmosphériques. Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Le collecteur de précipitations utilisé par Atmo Occitanie est un récipient d'une capacité suffisante (10 litres) pour recueillir les précipitations de la période considérée et est muni d'un entonnoir de diamètre connu (25 cm de diamètre). Le dispositif est placé à une hauteur de 1,5 mètre.

Temps d'exposition

Les campagnes de mesures doivent être trimestrielles, la durée d'exposition dure trente jours avec un intervalle de soixante jours entre deux mesures (une tolérance de plus ou moins 2 jours est admissible).

Le récipient est ensuite envoyé en laboratoire pour analyse.

Analyse au laboratoire

Les analyses réalisées par le laboratoire se déroulent de la manière suivante :

- **Choix de l'échantillonnage** : selon la quantité de l'échantillon recueilli, ou si des analyses particulières nécessitant un traitement spécifique sont envisagées, il est possible de choisir de traiter la totalité de l'échantillon ou seulement une partie de celui-ci.

Dans le cas d'un sous-échantillonnage,

- le prélèvement est homogénéisé afin de garantir la représentativité de la mesure.
- 2 sous échantillonnages sont effectués et analysés afin de vérifier la répétabilité de la mesure

Dans le cas de la détermination des retombées minérales et organiques par calcination, afin d'améliorer la précision de la mesure, la totalité de l'échantillon est traitée.

- **Evaporation** : l'eau contenant les poussières de l'échantillon sélectionné (complet ou partiel) transférée dans le récipient masse initiale (m1) est évaporée à l'étuve à 105 °C.

- **Pesée des poussières** : après évaporation de l'eau, le récipient est de nouveau pesé (masse finale « m2») La différence des masses «m1 – m2» du récipient est égale à la masse de retombées totales dans le volume « Vtraité ».

La masse des retombées totales « m RT » en milligrammes est déterminée de la manière suivante

$$m_{RT} = (m_1 - m_2) * V_T / V_{traité}$$

Avec $V_T = V_{traité}$ si la totalité de l'échantillon est traité sinon $V_T =$ Volume total de l'échantillon avant sous-échantillonnage.

- **Détermination des retombées en mg/m²/jour :**

La masse des retombées totales « C RT » en mg/m²/jour est déterminée de la manière suivante :

$$C_{RT} = m_{RT} / S / t$$

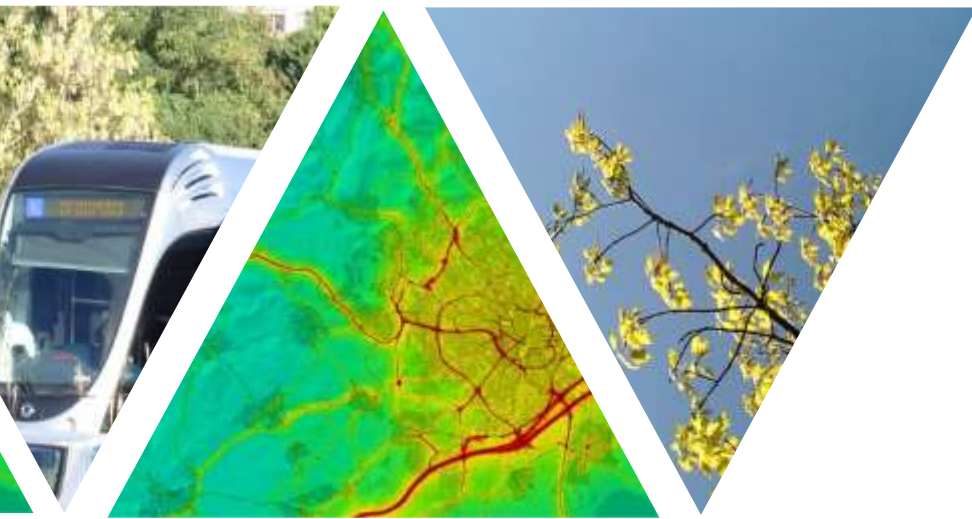
Avec S = Surface de l'entonnoir en m² et t = durée d'exposition en jour

- **Calcination :**

Elle permet d'estimer la masse de composés organiques combustibles à la température de 525 °C +/- 25 °C et par extension une estimation de la masse de composés minérales. Elle est aussi dénommée « perte au feu ».

Cette mesure est réalisée après évaporation à 105 °C de la totalité de l'échantillon. Après calcination 525 °C, la masse finale des poussières restantes correspondantes aux poussières minérales est déterminée par pesée puis convertie en mg/m²/jour.

Il est ainsi possible de déterminer la masse des retombées organiques ainsi que la part de chaque fraction dans les retombées totales.



L'information sur la qualité de l'air en Occitanie

www.atmo-occitanie.org



Agence de Montpellier
(Siège social)
10 rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS

Agence de Toulouse
10bis chemin des Capelles
31300 TOULOUSE

Tel : 09.69.36.89.53
(Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

Crédit photo : Atmo Occitanie